

COMMUNE DE NANGY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/05/2009

Convocation du 11 mai 2009, Secrétaire Mme MAZADIER, Lors de sa réunion,

LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTE A L'UNANIMITE

- ✓ - une participation budgétaire au SIGSPRA pour pallier à l'erreur du nombre de la population pris en compte (1783 habitants au lieu de 1218) pour le décompte de la part fiscalisé par habitant.
- ✓ - la répartition des subventions (cf tableau joint).
- ✓ - la fermeture du poste d'ATSEM de 26/35° et l'ouverture du poste d'ATSEM de 35/35° suivant l'accord du centre de gestion.
- ✓ - un délégué titulaire (M. HINNEKENS) et un délégué suppléant (M. FRUTIGER) supplémentaires pour siéger à la Communauté de Communes «Arve et Salève», la population de NANGY ayant dépassé 1000 habitants.
- ✓ - le décompte définitif du SELEQ concernant les travaux électriques du Pont de Bellecombe, la participation communale s'élevant à 18 436,68€.
- ✓ - l'offre de prestation du cabinet UGUET dont le montant s'élève à 9700HT concernant les études d'aménagement du RD 1205, de la fruitière à la Mairie.

Le Conseil Municipal après plus d'une année de fonctionnement a revu les commissions internes et procédé à quelques changements (cf tableau joint).

Madame le Maire INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ - du forum des Maires le 4/5/6 juin à Palexpo à la Roche / Foron.
- ✓ - de la permanence en Mairie du député BIRRAUX le 12/06 de 15h00 à 15h45.
- ✓ - de la réception des travaux électrique sur les Vignes le 20/05 à 14h00.
- ✓ - du prochain rendez-vous SIMBAL le 11/06 à Archamps de 8h15 à 9h30 sur le thème «Aéroport international de Genève-Quels enjeux pour le territoire?».
- ✓ - du dossier SCOT qui est à la disposition de chacun en Mairie. Cyrille propose de le scanner et de l'envoyer à chacun.

Compte rendu de la commission cimetièrè.
Compte rendu de la commission des travaux.
Compte rendu de la commission du CCAS

La séance est levée à 22h05.

11 membres étaient présents, 4 membres étaient absents excusés.

Madame Le Maire, R



**LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PEUVENT ETRE CONSULTEES AU
SECRETARIAT DE LA MAIRIE SELON LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURES AU
PUBLIC.**